



LA RETRAITE ÇA VOUS GAGNE !

Pour nos diri-
geants nos droits
sociaux seront
toujours de trop,
ÇA SUFFIT !!!!!

- 1987 **Loi Seguin** : impose que les pensions de retraites soient revalorisées sur l'inflation et non plus sur l'évolution du salaire moyen.
- 1993 **Réforme Balladur** : passage de trente-sept années et demie à quarante années de durée l'assurance pour les salariés du privé; passage des dix aux vingt-cinq meilleures années pour le calcul de la pension.
- 1995 **Réforme Juppé** : retrait du projet de « régime universel »; les régimes spéciaux gardent leurs particularités grâce aux mobilisations.
- 2003 **réforme Fillon** : allongement progressif de la durée de cotisation jusqu'à quarante et une années et demie ; application de la décote et des règles du régime général au régime de la fonction publique.
- 2010 **Réforme Woerth** : repousse l'âge légal de départ à la retraite de 60ans à 62 ans, voire 67 ans pour ceux n'ayant pas atteint les 41,5 annuités.
- 2013 **Réforme Touraine** : augmentation de la durée de cotisation jusqu'à 43 ans pour la génération de 1973.

Les économies prévues par le gouvernement ne tiennent pas compte qu'un report de l'âge de départ en retraite implique de nombreuses nouvelles dépenses.

En effet, lorsque l'on recule l'âge de la retraite, cela implique de nombreux travailleurs supplémentaires au chômage, soit du côté des jeunes qui ont des débouchés réduits pour trouver emploi soit des travailleurs plus âgés qui ne trouvent plus d'emploi à l'âge de la retraite.

Inévitablement, cela implique des dépenses sociales supplémentaires. D'autre part, avoir des travailleurs plus âgés, cela se traduit dans les faits par davantage d'accidents du travail et de maladies professionnelles, d'invalidité. Ces dépenses supplémentaires se chiffrent entre 5 et 8 milliards d'euros selon le rapport du COR soit au moins 1/3 des économies attendues.



LA RETRAITE ÇA VOUS GAGNE !

Pour nos diri-
geants nos droits
sociaux seront
toujours de trop,
ÇA SUFFIT !!!!

- 1987 **Loi Seguin** : impose que les pensions de retraites soient revalorisées sur l'inflation et non plus sur l'évolution du salaire moyen.
- 1993 **Réforme Balladur** : passage de trente-sept années et demie à quarante années de durée l'assurance pour les salariés du privé; passage des dix aux vingt-cinq meilleures années pour le calcul de la pension.
- 1995 **Réforme Juppé** : retrait du projet de « régime universel »; les régimes spéciaux gardent leurs particularités grâce aux mobilisations.
- 2003 **réforme Fillon** : allongement progressif de la durée de cotisation jusqu'à quarante et une années et demie ; application de la décote et des règles du régime général au régime de la fonction publique.
- 2010 **Réforme Woerth** : repousse l'âge légal de départ à la retraite de 60ans à 62 ans, voire 67 ans pour ceux n'ayant pas atteint les 41,5 annuités.
- 2013 **Réforme Touraine** : augmentation de la durée de cotisation jusqu'à 43 ans pour la génération de 1973.

Les économies prévues par le gouvernement ne tiennent pas compte qu'un report de l'âge de départ en retraite implique de nombreuses nouvelles dépenses.

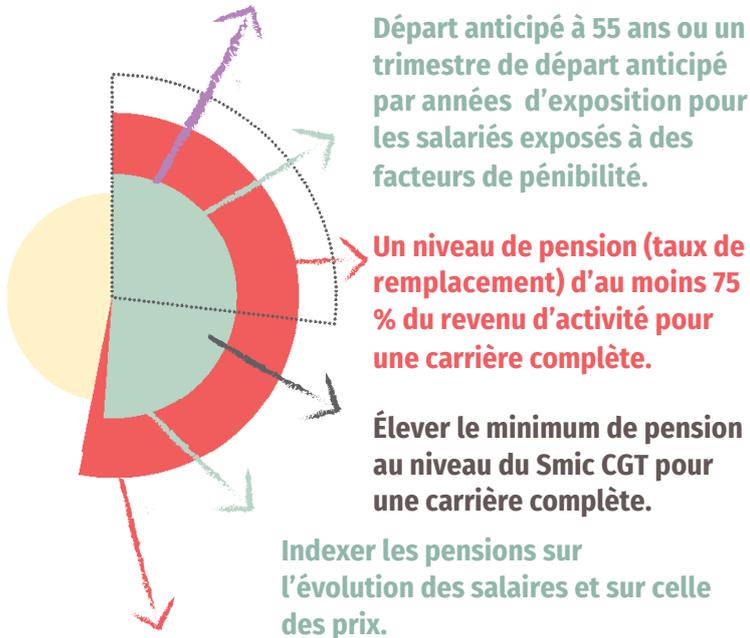
En effet, lorsque l'on recule l'âge de la retraite, cela implique de nombreux travailleurs supplémentaires au chômage, soit du côté des jeunes qui ont des débouchés réduits pour trouver emploi soit des travailleurs plus âgés qui ne trouvent plus d'emploi à l'âge de la retraite.

Inévitablement, cela implique des dépenses sociales supplémentaires. D'autre part, avoir des travailleurs plus âgés, cela se traduit dans les faits par davantage d'accidents du travail et de maladies professionnelles, d'invalidité. Ces dépenses supplémentaires se chiffrent entre 5 et 8 milliards d'euros selon le rapport du COR soit au moins 1/3 des économies attendues.

La CGT revendique

Le départ à la retraite à 60 ans à taux plein

10 meilleures années pour le calcul de la retraite et 6 derniers mois pour le secteur public



Prendre en compte les années d'études et valider les périodes de recherche du premier emploi dès l'inscription à pôle emploi

Nos propositions sont finançables

Le financement de nos propositions est possible par :

→ Une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes. Pour cela il faut mettre fin aux 28 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes, ce qui rapporterait 6 milliards par ans dans les caisses ;

→ La fin des exonérations de cotisations sociales : 80 dispositifs d'exonérations se sont empilés depuis 30 ans ! En 2021, le manque à gagner pour la branche vieillesse de la sécurité sociale se monte à 15 milliards d'euros, c'est-à-dire plus que le niveau du déficit prévu par le COR en 2030 !

→ L'élargissement de l'assiette des cotisations et l'intégration des primes des fonctionnaires et de l'intéressement et la participation ;

→ L'augmentation des cotisations d'un point, ce qui rapporterait près de 15 milliards d'euros. L'augmentation des salaires de 10% qui générerait 18 milliards de cotisations ;

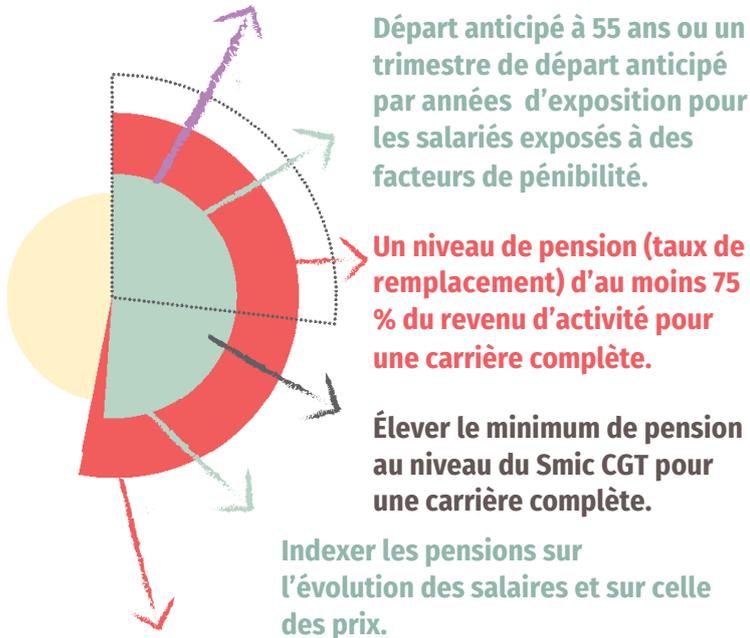
→ L'indexation des salaires sur les prix ;

→ Des créations massives d'emplois (un millions d'emplois supplémentaires c'est 10 milliards de cotisations retraites nouvelles). Le COR reconnaît lui-même que la dégradation des comptes dans la décennie à venir est en partie due aux mesures d'économie sur la masse salariale de la fonction publique territoriale et hospitalière. Répondre aux besoins criants de services publics améliorerait donc par contre coup le financement du système.

La CGT revendique

Le départ à la retraite à 60 ans à taux plein

10 meilleures années pour le calcul de la retraite et 6 derniers mois pour le secteur public



Prendre en compte les années d'études et valider les périodes de recherche du premier emploi dès l'inscription à pôle emploi

Nos propositions sont finançables

Le financement de nos propositions est possible par :

→ Une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes. Pour cela il faut mettre fin aux 28 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes, ce qui rapporterait 6 milliards par ans dans les caisses ;

→ La fin des exonérations de cotisations sociales : 80 dispositifs d'exonérations se sont empilés depuis 30 ans ! En 2021, le manque à gagner pour la branche vieillesse de la sécurité sociale se monte à 15 milliards d'euros, c'est-à-dire plus que le niveau du déficit prévu par le COR en 2030 !

→ L'élargissement de l'assiette des cotisations et l'intégration des primes des fonctionnaires et de l'intéressement et la participation ;

→ L'augmentation des cotisations d'un point, ce qui rapporterait près de 15 milliards d'euros. L'augmentation des salaires de 10% qui générerait 18 milliards de cotisations ;

→ L'indexation des salaires sur les prix ;

→ Des créations massives d'emplois (un millions d'emplois supplémentaires c'est 10 milliards de cotisations retraites nouvelles). Le COR reconnaît lui-même que la dégradation des comptes dans la décennie à venir est en partie due aux mesures d'économie sur la masse salariale de la fonction publique territoriale et hospitalière. Répondre aux besoins criants de services publics améliorerait donc par contre coup le financement du système.